



6^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mercredi, 5 juin 2019 à 19 h 00

Au Centre des Loisirs Saint-Louis-de-France, RC-01, 1560 route de l'Église

PRÉSENCES:

M. Pierre Pelletier	Président
M ^{me} Andrée Blanchet	Vice-présidente
M. Walter Ouellet	Trésorier
M. Arnaud Desbiens	Secrétaire
M ^{me} Carolle Dussault	Administratrice
M. Jean-Guy Villeneuve	Administrateur
M. Bernard Drouin	Administrateur

ABSENCES :

M. Jean-François Rodrigue	Administrateur
M ^{me} Nadia Aubin-Horth	Administratrice
M ^{me} Anne Corriveau	Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy
M ^{me} Émilie Villeneuve	Conseillère municipale, district St-Louis-Saint-Louis
M. Rémy Normand	Conseiller municipal, district du Plateau

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M ^{me} Cristina Bucica	Conseillère en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne
M. Dave Pelletier	Conseiller en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, **10** personnes assistent à l'assemblée.

1 Ouverture de l'assemblée

M. Pierre Pelletier, président, ouvre la réunion à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux membres. Il signale la présence de M. Dave Pelletier, conseiller à la Ville de Québec.

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Deux items sont ajoutés au point 6 soit Modification au zonage et Politique de participation publique. L'item Heures de livraison sur la route de l'Église remplace celui sur les heures de stationnement.

RÉSOLUTION 19-06-01

SUR PROPOSITION DE M. Walter Ouellet, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Arnaud Desbiens, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

3 Adoption du procès-verbal du 8 mai 2019

En page 2, au point 3, il faut remplacer Saint-Louis par Sillery dans la désignation du conseil d'arrondissement.

RÉSOLUTION 19-06-02

SUR PROPOSITION DE M^{me} Carolle Dussault, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Walter Ouellet, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 8 mai 2019 tel que modifié.

4 Période d'information par les membres du conseil municipal

M^{me} Émilie Villeneuve a informé le président de son absence tandis que M^{me} Anne Corriveau et M. Rémy Normand ont prévenu M^{me} Bucica. En leur absence, le point est reporté à la prochaine séance.

5 Questions et commentaires du public

M^{me} Johanne Elsener, présidente de Québec Arbres, souhaite déposer au conseil de quartier le [mémoire](#) que l'organisme a présenté lors de consultations publiques sur la modification du PPU du Plateau centre de Sainte-Foy. Elle rappelle que la canopée du quartier Saint-Louis serait de l'ordre du 20% alors que les objectifs de la Ville sont de 35%. Le seul boisé résiduel est celui de Rochebelle. Le mémoire insiste sur l'importance pour la santé des résidents de conserver l'intégralité de ce boisé. M^{me} Elsener suggère au conseil de quartier de demander à la Ville un moratoire sur la coupe d'arbres prévue actuellement ainsi qu'une évaluation d'impacts sur la santé du projet de logements sociaux afin de prendre les mesures de mitigation appropriées (par ex. : élargir l'écran végétal, ajuster la hauteur de l'édifice, etc.).

Des membres du conseil posent différentes questions sur le sujet. Le mémoire a déjà été déposé à la Ville de Québec et transmis au Conseil d'arrondissement. Une intervenante fait valoir qu'il y a d'autres secteurs plus favorables à l'implantation de logements sociaux, notamment sur le boulevard Pie-XII.

M. Pelletier remercie M^{me} Elsener et mentionne que le sujet sera repris au point 6. Table environnement des conseils de quartier.

M^{me} Anne-Marie Pageau a des enfants qui fréquentent l'école Saint-Louis-de-

France. Elle constate que les automobilistes ne respectent pas le passage piétonnier près de l'école, en particulier lorsqu'il n'y a pas de brigadier. Elle remarque que, de manière générale, les automobilistes ne respectent pas les passages piétonniers. Elle souhaiterait que des mesures soient prises pour forcer les automobilistes à ralentir. Elle vise plus spécifiquement la route de l'Église et le Chemin Sainte-Foy. M^{me} Bucica mentionne qu'il y aura une consultation de la Ville sur la sécurité routière à l'automne. Elle suggère de localiser les endroits précis où un renforcement serait requis. M. Pelletier remercie M^{me} Pageau en ajoutant que le conseil est très préoccupé par ce sujet.

M. Daniel Desroches, résident du quartier, demande si les membres du conseil ont été avisés ou non par la Ville du récent marquage d'arbres dans le Boisé de Rochebelle. La réponse est non, les membres du conseil n'ont pas été avisés.

M^{me} Paquin réitère son profond intérêt pour le Boisé de Rochebelle. Elle s'inquiète du marquage des arbres alors qu'il n'en avait pas été question jusqu'à maintenant dans les documents publics. Le sujet sera repris au point 6.

6 Suivi des dossiers

- **Enquête origine-destination**

M. Pelletier transmet aux membres différents documents et tableaux sur le sujet. Il mentionne que les tableaux contiennent de l'information stratégique importante concernant le transport structurant et le troisième lien. Il insiste sur la pertinence de ces tableaux pour bien comprendre les enjeux de circulation routière et de qualité de vie dans le quartier.

- **Assemblée de consultation et modifications au PPU**

L'assemblée publique de consultation concernant la révision du règlement de concordance – Modifications au PPU du plateau centre de Sainte-Foy (R.C.A.3V.Q. 248) et la révision de la réglementation d'urbanisme - Largeur minimale de lot (R.C.A.3V.Q. 257) a eu lieu tel que prévu le 22 mai dernier. Le conseil a été consulté et a exprimé son opinion sur le sujet à son assemblée du 8 mai dernier (voir le [procès-verbal](#)).

Plusieurs membres du conseil ont assisté à cette assemblée publique. M. Ouellet rappelle que le conseil avait recommandé que l'usage « services administratifs » ne puisse occuper que 20% de la superficie des cinq premiers étages de l'immeuble QG. Cette limitation est respectée ce qui représente un maximum de 4 000 mètres carrés, soit environ 1 niveau. Par ailleurs, il a été recommandé que les marges au sud de la rue Sasseville et au nord du boulevard Hochelaga soient maintenues à 2 mètres au lieu de 3 mètres. M^{me} Blanchet ajoute qu'elle a réitéré la demande du conseil d'assurer la protection intégrale du Boisé de Rochebelle.

Les modifications seront adoptées au prochain conseil d'arrondissement qui aura lieu le 10 juin prochain.

- **Table environnement des conseils de quartier**

Deux projets de résolutions ont été soumis par la Table environnement pour adoption par les différents conseils de quartier. Ces résolutions peuvent être

modifiées au besoin.

La première résolution est un appui à la réalisation du réseau de transport structurant collectif. M^{me} Dussault en a fait parvenir une copie aux membres. Puisqu'il y avait plusieurs attendus précédant la résolution, elle fait lecture de celle-ci seulement. La proposition est soumise à la discussion et quelques modifications sont apportées.

RÉSOLUTION 19-06-03

Concernant l'appui du Conseil de quartier de Saint-Louis au projet de réseau structurant de la Ville de Québec

SUR PROPOSITION DE M^{me} Carolle Dussault, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Andrée Blanchet, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le Conseil de quartier de Saint-Louis se joigne à cette vaste mobilisation en appui au projet de réseau de transport structurant de la Ville de Québec et de ce fait, souligne l'importance d'un tel réseau, réitère l'urgence liée à la mise en œuvre de ce réseau à l'échelle de l'agglomération et espère voir le financement de ce projet confirmé afin d'éviter de mettre en danger sa mise en œuvre à l'intérieur de l'échéancier préparé par la Ville de Québec.

M. Drouin suggère d'appuyer concrètement le projet en s'abonnant à *J'ai ma passe*.

La deuxième proposition de résolution de la Table Environnement concerne la protection de la canopée et la vision de l'arbre 2015-2025. Les attendus sont nombreux. M^{me} Dussault fait lecture de la résolution. M^{me} Blanchet fait lecture d'une deuxième version de cette résolution. Des modifications sont apportées. Il est convenu de conserver l'aspect global de cette proposition et de soumettre une autre résolution spécifique au Boisé de Rochebelle pour lequel le conseil souhaite une action immédiate.

RÉSOLUTION 19-06-04

Concernant la bonification de la réglementation municipale de la Ville de Québec pour la protection des arbres et boisés urbains existants et la collaboration du Conseil de quartier de Saint-Louis

SUR PROPOSITION DE M. Jean-Guy Villeneuve, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Walter Ouellet, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de demander à la Ville de Québec de bonifier sa réglementation municipale afin d'augmenter la préservation et la protection des arbres et boisés urbains existants. Les administrateurs du Conseil de quartier de Saint-Louis sont prêts et intéressés à collaborer avec la Ville de Québec pour cette bonification réglementaire ainsi que pour la mise en œuvre de ses engagements concernant la canopée urbaine.

Revenant sur le sujet du Boisé de Rochebelle, M. Pelletier fait un bref compte-rendu de la journée précédente. M^{me} Paquin a avisé M^{me} Dussault que des marques de coupe avaient été faites par les techniciens de la Ville sur des arbres

du boisé. M^{me} Dussault se rend sur les lieux et avise à son tour M. Pelletier qui contacte M^{me} Bucica ainsi que les trois conseillers municipaux afin que la Ville sursoie à l'abattage des arbres. M^{me} Corriveau répond par courriel que le dossier est déjà en traitement. M. Pelletier reçoit, en fin d'après-midi, par courriel, un accusé de réception de M^{me} Isabelle Dubois, directrice de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, expliquant que les marques de coupe sur les arbres du Boisé de Rochebelle ont été faites par la Ville, qu'elles sont associées à des travaux à venir dans le secteur Roland-Beaudin et qu'elles font suite à une évaluation très stricte des impacts des travaux de construction.

M. Ouellet souhaite consigner au procès-verbal que le conseil n'a pas reçu d'information, lors de l'assemblée du 8 mai dernier, indiquant que le projet de logements sociaux affecterait le Boisé de Rochebelle. Aucune mention n'a été faite sur ce sujet lors de l'assemblée publique tenue par le conseil d'arrondissement le 22 mai. M. Villeneuve mentionne que le marquage des arbres est en lien avec l'agrandissement du terrain de stationnement du Centre des glaces. Il mentionne également que la Ville n'a tenu aucun compte de la recommandation du conseil à l'effet de préserver intégralement le boisé (résolution 19-05-03).

M^{me} Blanchet fait lecture d'une proposition qu'elle soumet à l'attention des membres. Il est convenu de focaliser sur la protection immédiate du boisé et de demander, dans une résolution ultérieure, une présentation par la Ville de Québec de tous les travaux et projets d'aménagement prévus dans le secteur du Boisé afin que le Conseil puisse intervenir de façon appropriée.

M^{me} Bucica se charge de faire cheminer la résolution dès qu'elle la reçoit.

RÉSOLUTION 19-06-05

Concernant une demande à la Ville de Québec d'un moratoire immédiat sur la coupe d'arbres dans le Boisé de Rochebelle

Attendu les demandes répétées, depuis 2012, des citoyens et du Conseil de quartier de Saint-Louis, de protection du Boisé de Rochebelle;

Attendu l'importance de protéger intégralement ce boisé qui est le seul boisé naturel du quadrilatère formé par le boulevard Quatre-Bourgeois, route de l'Église, boulevard Hochelaga et avenue De Rochebelle;

Attendu le marquage, observé récemment, de plusieurs arbres du Boisé laissant entrevoir leur coupe prochaine;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Andrée Blanchet, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Carolle Dussault, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de demander un moratoire immédiat sur la coupe des arbres du Boisé de Rochebelle.

- **Demandes de dérogations mineures**

Les membres du conseil ont reçu trois avis de dérogations mineures. M. Drouin souligne la demande concernant le lot 6 232 078, avenue Roland-Beaudin (Immeuble QG). Six arbres devaient être plantés à la suite des travaux de construction de l'immeuble, mais le promoteur demande maintenant à en être exempté.

RÉSOLUTION 19-06-06

Concernant une demande dérogation mineure sur le lot 6 232 078, avenue Roland-Beaudin

Attendu que sept (7) arbres matures ont dû être coupés pour permettre la construction de l'immeuble QG;

Attendu que cet immeuble est en début de construction;

Attendu que l'acceptation de cette dérogation va à l'encontre de l'objectif de la Ville d'un indice de canopée de 35 % quand cet indice n'est que de 20 % pour le quartier du Plateau (réf : Vision de l'arbre 2015-2025, Ville de Québec, 2016. Page 24);

Attendu que la canopée est particulièrement faible dans le quadrilatère formé du Chemin-Quatre-Bourgeois, de la route de l'Église, du boulevard Hochelaga et de l'avenue De Rochebelle;

Attendu que la présence d'arbres urbains est bénéfique pour la santé et la qualité de vie des résidents tout en diminuant les problématiques de pollution atmosphérique

SUR PROPOSITION DE M. Walter Ouellet, DUMENT APPUYÉE PAR M. Bernard Drouin, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le Conseil de quartier de Saint-Louis recommande à la Ville de Québec de ne pas accorder la dérogation mineure demandée pour le lot 6 232 078, avenue Roland-Beaudin.

M. Drouin exprime sa déception par rapport à l'administration municipale dans ce dossier.

M. Ouellet se propose pour déposer et commenter la résolution à la prochaine séance du Conseil d'arrondissement le 10 juin 2019.

Les deux autres dérogations mineures soit celle du 2815, rue du Général-Tremblay, Québec et celle du 3170, rue de Galais, Québec ne suscitent pas de commentaires.

- **Heures de livraison sur la route de l'Église**

M^{me} Blanchet dépose des documents relativement aux heures de livraison et fait lecture de la résolution qu'elle propose.

RÉSOLUTION 19-06-07

Concernant une demande de plage horaire pour les livraisons commerciales sur la route de l'Église

Attendu que selon le PPU, la Ville soutient une plus grande mixité dans la vocation des immeubles sur la route de l'Église;

Attendu que plusieurs livraisons ont pu être observées pendant la nuit pour certains commerces, entre minuit et 3h00 du matin;

Attendu que l'augmentation actuelle et planifiée quant au nombre d'immeubles résidentiels et de leur importance (8 à 10 étages) sur cette artère;

Attendu que les normes de la Ville prévoient déjà une plage horaire de 7h00 à 23h00 pour les livraisons dans le secteur du Vieux-Québec, offrant lui aussi une plus grande mixité des immeubles de ce secteur;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Andrée Blanchet, DUMENT APPUYÉE PAR M. Walter Ouellet, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Louis demande au Conseil d'arrondissement :

DE PRÉVOIR une plage de livraison entre 7 h et 23 h, sept jours sur sept, pour les commerces de la route de l'Église.

- **Répartition des dossiers au sein du CA**

Étant donné que le conseil d'administration est très sollicité, M. Pelletier suggère de privilégier les dossiers en lien avec la densification et de les répartir entre les membres en fonction de leur intérêt propre. M. Pelletier se chargera de faire la répartition en fonction de l'urgence et de l'intérêt manifesté par chacun.

M. Ouellet va préparer une liste des dossiers et préoccupations manifestés par les citoyens et la transmettre aux membres du conseil qui vont faire part de leur intérêt et éventuellement, commencer à travailler certains sujets d'ici à septembre.

- **Modification au zonage (referendum)**

M. Drouin voudrait connaître les derniers développements sur le sujet. M^{me} Bucica mentionne que le referendum a été tenu, mais sur un seul sujet à savoir l'ajout d'un deuxième étage dans un secteur. Il y a eu assez de signatures. Le Conseil d'arrondissement va maintenant analyser les options possibles.

- **Politique de participation publique**

M. Ouellet mentionne que les prochaines étapes ainsi que les résultats du questionnaire en ligne et des ateliers participatifs seront annoncés à l'automne.

7 Divers

- **Correspondance**

M. Pelletier mentionne qu'il a reçu deux résolutions du Conseil de quartier de Sillery dont l'une, concernant la transparence de la Commission d'urbanisme et de conservation.

- **Secrétariat**

M. Arnaud Desbiens souhaiterait réduire le nombre de courriels qu'il reçoit par rapport au procès-verbal. Il souhaiterait aussi que seule son adresse Gmail soit utilisée pour ce faire. Il suggère que les commentaires soient transmis à tous seulement lorsque cela est pertinent. La version qu'il préparera à la suite des commentaires reçus sera transmise en mode révision afin que tous puissent voir ce qui a été modifié.

M. Pelletier va rendre accessible à tous le Dropbox du conseil.

M. Drouin demande qui sera présent au Forum sur l'habitation, les 12, 13 et 14 juin prochain. M. Drouin peut être présent les 12 et 13 mais non le 14. Il sera possible de consulter la Web diffusion.

- **Trésorerie**

M. Ouellet mentionne que le solde du compte au 31 mai 2019 est de 1 258,16 \$.

Le numéro d'enregistrement du CQSL auprès du registraire des entreprises est 1164112394.

RÉSOLUTION 19-06-08

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 5 juin 2019

SUR PROPOSITION DE M. Walter Ouellet, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Pierre Pelletier, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'émettre un chèque de 80 \$ à M^{me} Jocelyne Séguin pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée du 5 juin 2019.

RÉSOLUTION 19-06-09

Concernant la déclaration de mise à jour annuelle au registraire des entreprises du Québec (no. 1164112394)

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Andrée Blanchet, DÛMENT APPUYÉE PAR Jean-Guy Villeneuve, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'émettre un chèque de 35 \$ à M. Walter Ouellet en remboursement des frais encourus pour la déclaration annuelle du conseil de quartier de Saint-Louis au Registraire des entreprises.

8 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M. Pierre Pelletier lève l'assemblée à **21 h 45**.

M. Pierre Pelletier

Président

M. Arnaud Desbiens

Secrétaire